ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pommes

Question écrite n° 24893

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'inquiétude des producteurs de pommes en ce début de récolte 2003. Les producteurs de fruits tirent leurs revenus du marché en l'absence d'encadrement communautaire et s'appuient donc sur les mesures qui peuvent être prises par les pouvoirs publics français. La France est le premier exportateur mondial de pommes et l'exportation vers le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Sud, reste primordiale pour l'équilibre du marché. Pour protéger, entre autres, la variété gala qui est la principale variété concernée par les exportations lointaines, il convient de poursuivre ce dégagement hors du marché européen si l'on veut éviter une baisse des cours qui serait catastrophique. Les producteurs français sont pénalisés par la quasi-disparition du régime des restitutions européennes, la suppression des plans de campagne dans le budget de l'ONIFLHOR ainsi que par la faiblesse du dollar par rapport à l'euro, c'est la raison pour laquelle ils sollicitent le soutien à la grande exportation. Il lui demande donc, à la lumière de ces éléments, quelles mesures il entend prendre pour maintenir ce dispositif d'appui aux exportations maritimes nécessaire pour garantir les courants d'exportation dans un marché très concurrentiel.

Texte de la réponse

Les caractéristiques particulières des pommes françaises de cette campagne (petit calibre, faible coloration des galas notamment) et la présence plus massive de pommes en provenance de l'hémisphère sud ont suscité l'inquiétude de la filière pour l'écoulement des produits français sur le marché intérieur ou à l'export qui constitue un débouché important. Dès les premières ventes de pommes de la variété Gala, qui inaugurent la campagne pour cette espèce fruitière, alors que des difficultés effectives sont apparues, des réunions de travail avec les professionnels du secteur de la pomme ont été organisées pour anticiper, autant que faire se peut, les difficultés rencontrées. Une première aide de 250 000 euros a été débloquée pour accompagner les projets d'exportation et ce malgré les actuelles contraintes budgétaires. En amont de cette aide débloquée en urgence, le secteur de la pomme ainsi que celui du kiwi ont pu bénéficier d'une aide de la Communauté européenne et de l'État dans le cadre du programme de promotion « PROMEUROP » 2003-2006. L'aide globale pour ce projet présenté par l'interprofession, de plus de 19,5 millions d'euros sur trois ans, est d'un montant encore jamais atteint. Par ailleurs, la Commission a renouvelé pour trois ans son accord pour le programme « EUROFEL » de promotion de la pomme sur les pays tiers, à hauteur de près de 3 millions d'euros dont 2,1 millions débloqués par les pouvoirs publics. Ce type de soutien à la promotion des produits est de nature à favoriser la consommation et à prévenir les difficultés de marché. Un premier bilan en cours de campagne sera réalisé dans les prochaines semaines afin d'analyser si des difficultés persistent dans ce secteur. D'ores et déjà, en fonction des variétés, on constate une évolution satisfaisante. Les inquiétudes de début de campagne semblent s'atténuer. Il convient toutefois de rester très vigilant sur l'évolution de cette campagne.

Données clés

Auteur : M. Philippe Dubourg

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE24893

Circonscription : Gironde (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24893
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7042
Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9820